





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-238**

Séance publique du

10 mai 2017

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170510- lmc1106637-DE-1-1
Date de signature : 12/05/2017
Date de réception : vendredi 12 mai 2017
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : MISSION LOCALE DU PAYS D'AIX- ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT**

Le 10 mai 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 04/05/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Mme Arlette OLLIVIER à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Jean-Jacques POLITANO.

Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Direction de la Politique de la Ville et
Rénovation urbaine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MAI 2017

Nomenclature : 8.5
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS
CO-RAPPORTEUR(S) : M. CHEVALIER Eric

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : MISSION LOCALE DU PAYS D'AIX- ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

En novembre 2016, le taux de chômage des moins de 25 ans a atteint 25,7% en France, une hausse de 0,1 point en un mois et de 1,1 point sur un an, selon des données publiées par Eurostat. Au total, ils sont désormais 721.000 à la recherche d'un emploi, soit 46.000 de plus qu'en novembre 2014.

Ces chiffres sont d'autant plus importants dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Le taux de chômage des jeunes sur les QPV de la Ville d'Aix-en-Provence est 41.6% sur Beisson, 39.9% à Corsy, 39.7% à Jas de Bouffan et 28.6% à Encagnane.

La Mission Locale du Pays d'Aix (MLPA) est en charge d'accompagner ce public et remplit pour se faire une mission de service public pour l'insertion socio-professionnelle.

Ainsi, elle accompagne les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre des problématiques multidimensionnelles telles que l'accès à un logement, à une formation, un emploi, aux soins, aux loisirs et assure des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement vers un emploi durable.

La Mission Locale du Pays d'Aix couvre 33 communes dont 30 sont adhérentes. Celle-ci intervient également à Gardanne.

Le regroupement des deux antennes Aixoises désignées jusqu'alors Aix Ouest et Aix Centre sur le site de 500 m2 rue Charloun Rieu (complexe Joseph d'Arbaud) a permis, depuis avril 2013, d'offrir un service de proximité sur le Jas de Bouffan tout en affirmant un lieu commun accessible à tous les aixois (ouverture au public de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 sauf les vendredis et lundis après-midi).

Comptant 40 salariés (majoritairement des conseillers en insertion professionnelle), elle a mis en place quatre antennes hors Aix, un Point Service aux Entreprises situé sur la Zone d'activités des Milles, un conseiller à la Maison d'arrêt de Luynes dans le cadre de l'accompagnement des jeunes sous main de justice et 21 permanences.

L'accueil à Aix-en-Provence s'organise de la manière suivante avec 15 conseillers à l'emploi dédiés :

- Le premier accueil des jeunes se fait sans rendez-vous. Il a lieu tous les matins et les après-midi par deux conseillers sur chaque demi-journée. Ces plages d'accueil sont également proposées aux jeunes qui ne sont plus en lien avec la Mission Locale depuis plus de cinq mois.
- Les jeunes ayant déjà un conseiller référent, qu'il soit dans un programme ou pas, sont accueillis sur des plages de rendez-vous possible le matin ou l'après-midi par le conseiller référent.

Le temps réservé à ces jeunes est variable en fonction du besoin exprimé, des échéances prévues et des flux.

Quelques chiffres :

- 6 210 jeunes accueillis en 2015 (5 701 en 2014) sur l'ensemble du Pays d'Aix
- 3 348 jeunes sur la ville d'Aix-en-Provence (2 913 en 2014),
- 901 jeunes sont issus des QPV dont 409 sur le QPV du Jas de Bouffan.
- Près de 56% de ce public a un niveau scolaire inférieur ou égal au CAP, BEP.

Pour accompagner la dynamique de la structure et contribuer à lutter contre le chômage des jeunes, chaque commune adhérente participe financièrement au fonctionnement général de la Mission Locale.

Pour l'année 2017, la Ville d'Aix-en-Provence a versé à la Mission Locale Jeunes du Pays d'Aix la cotisation annuelle obligatoire d'un montant de **224 998 €**, soit une participation sur la base de 1,55 € par habitant et sur les résultats INSEE des populations légales 2013 qui sont entrés en vigueur le 1er janvier 2016.

Vous trouverez, ci-après, le tableau récapitulatif des derniers versements effectués.

Cotisation 2017	Cotisation 2016	Cotisation 2015
224 998€	224 421,10 € ,	223 624,70 €

Par ailleurs, il vous est proposé d'attribution à cette association une subvention de 360 000€.

Cette subvention fait l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2017 validée au conseil municipal du 18 juillet 2016.

Conformément aux termes de ce contrat, les objectifs assignés ci-après rappelés ont majoritairement été atteints. Il conviendra donc de reconduire ce soutien eu égard au bilan qualitatif et quantitatif remis par cet opérateur.

1/ Apporter par une offre de service adaptée une solution à tous les jeunes en demande d'insertion.

- Le repérage et la mobilisation des jeunes par une démarche « d'aller vers » en s'appuyant sur les structures de proximité et les acteurs locaux de l'insertion (Pôle Emploi, l'Education Nationale...) ont été initiés.
- Une attention particulière a été portée aux jeunes résidants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville au travers notamment d'un lien avec les acteurs locaux (intervention à la demande des structures).

2/ Apporter aux jeunes une solution adaptée à leurs besoins et à leurs projets en mettant en place un parcours d'accompagnement contractualisé.

- Une offre de service et un appui renforcés aux employeurs ont permis de rapprocher le monde de l'entreprise avec les jeunes demandeurs d'emploi.
- Un travail spécifique sur la mise en relation des jeunes et les offres des clauses sociales (ANRU et conseil de territoire) a été développé.

Cette proposition a été validée le 06 avril 2017.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention de fonctionnement de **360 000 €**,
- **DIRE** que la somme globale de **360 000 €** sera imputée sur la ligne **90 6574 929 5352** qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2017-238 - MISSION LOCALE DU PAYS D'AIX- ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 6
Suffrages Exprimés	: 44
Pour	: 44
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Jean-Pierre BOUVET Eric CHEVALIER Philippe DE SAINTDO Sophie JOISSAINS Claude MAINA Catherine SILVESTRE

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»